

**M. le ministre de l'agriculture.**

Aucun d'entre vous, sans doute, ne s'attend à ce que je fasse ce soir, sur la matière pourtant importante que vous avez abordée, un long exposé et ce pour la double raison que les rapports qui ont été présentés ont soumis le problème à une analyse rigoureuse et efficace et que les interventions nombreuses auxquelles j'ai assisté depuis le début de l'après-midi constituent une contribution utile à l'étude du problème et aussi parce que — et je vous prie de m'en excuser — je n'aurai sans doute pas le moyen de le faire ce soir.

L'objet que le Gouvernement s'est proposé en déposant devant vous le texte de loi de programme d'enseignement agricole est d'abord d'obéir à la loi. En effet, en vertu d'un texte législatif, injonction a été faite au Gouvernement de déposer un texte de loi de programme avant le 31 décembre 1961. Je prie le Parlement de bien vouloir excuser le Gouvernement de ce délai complémentaire, si souvent évoqué, dont il a eu besoin pour mettre au point son programme. Je crois que ce délai complémentaire ne doit pas être regretté puisque aussi bien il nous a permis d'élaborer une loi de programme qui sans doute n'aurait pas été aussi ample et aussi satisfaisante si elle était intervenue à une date plus rapprochée. Au demeurant, chacun voudra bien reconnaître que si cette loi avait été déposée le 31 décembre 1961, les débats n'auraient pas précédé la date d'aujourd'hui d'une très longue période. En définitive, le résultat recherché a été obtenu : obéir à la loi, qui n'avait pas pour seul objet d'enjoindre au Gouvernement de faire tel ou tel acte administratif ou financier, mais de doter l'agriculture des moyens de son progrès.

Pour parvenir à conduire l'agriculture au niveau technique qu'elle doit atteindre, il est en effet indispensable de donner aux agriculteurs la maîtrise économique et intellectuelle des phénomènes auxquels ils ont affaire.

Je ne dirai pas toutes les conversations qu'il m'est arrivé d'avoir parfois avec des hommes très attachés aux problèmes de la terre, mais je puis révéler que j'ai souvent entendu certains d'entre eux m'affirmer qu'en définitive il était dangereux d'enseigner les jeunes ruraux, car dès lors qu'ils seraient enseignés ils quitteraient la terre.

Je crois qu'aucune théorie, aucune attitude d'esprit ne peut être aussi détestable que celle-là. Je dis même, et l'on voudra bien me le pardonner, que si tel devait être le risque, il faudrait le prendre. Il faudrait le prendre car nul n'a le droit de maintenir des hommes dans l'état d'ignorance, sous le prétexte que certains métiers, dans l'état présent de notre civilisation, rebutent ceux qui ont reçu une formation intellectuelle.

Au nom de quoi refuserions-nous de donner aux jeunes de notre agriculture la formation qui en fera des hommes mieux adaptés à nos exigences d'hommes modernes ?

Mais, de surcroît, je pense que cette attitude d'esprit est économiquement détestable. Je crois, en effet - et je remercie les rapporteurs d'avoir cité des chiffres éclatants - que la formation technique que l'on donne à l'agriculteur est une arme économique que l'on met à sa disposition pour l'accomplissement des tâches qui sont les siennes et qu'il faut doter l'agriculture et les agriculteurs des moyens de leur progrès en étoffant sensiblement l'enseignement public et en donnant à l'enseignement privé la place qui lui revient.

Je dois dire très nettement qu'en abordant ce texte de loi, qu'en abordant sa préparation et les négociations qui ont conduit à sa mise au point, je n'avais pas présente à l'esprit cette querelle qui pourrait un jour intervenir dans le débat opposant l'enseignement public et l'enseignement privé. J'ai abordé mon dossier sous le seul angle du service à rendre à une certaine catégorie sociale de la nation qui avait bien, après tout, besoin de notre intervention. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

Chacun connaît ici mes opinions personnelles. Si je n'avais pas été capable de les surmonter, il m'aurait fallu abandonner la fonction qui m'avait été confiée car, s'il y avait eu contradiction, mon devoir d'État, je le répète, l'aurait emporté sur mes sentiments personnels.

Je crois qu'il n'est pas possible d'imaginer en France, en l'état présent des choses, un système qui fasse fi de la place occupée par l'enseignement privé.

Je crois, de la même façon, que notre devoir impérieux est de conduire l'enseignement public en matière agricole à un degré d'épanouissement qui n'est pas encore atteint. C'est à cette double tâche que répond très exactement le texte de loi de programme qui vous est proposé.

Je n'entrerai pas ici, ayant eu l'occasion de l'analyser dans l'autre Assemblée et plusieurs d'entre vous y ayant fait référence, dans le détail des problèmes que cela peut poser.

Je veux dire seulement que les décrets auxquels il a été fait allusion, en particulier par M. Delorme, sont actuellement soumis au Conseil d'État, que leur discussion définitive aura lieu mardi prochain et que leur promulgation ne saurait tarder au-delà d'une dizaine de jours. Ainsi, l'impatience qu'un certain nombre d'entre vous ont manifestée se trouvera très bientôt satisfaite. (*Très bien !*)

Je voudrais dire encore qu'au gré des textes et des dispositions que nous envisageons, l'aide à l'enseignement privé aura tendance à se rapprocher de l'aide présentement accordée aux centres d'apprentissage dont on

connaît les caractéristiques. Mais je veux déclarer aussi que je me consacrerai avec énergie au développement de notre enseignement public dont je disais tout à l'heure qu'il fallait le conduire à son épanouissement.

Une question m'a été posée et elle est de première importance, elle est peut-être à certains égards la question la plus grave qui soit posée à nos consciences d'hommes de gouvernement, d'hommes publics. C'est celle de savoir s'il convenait, s'il convient, s'il n'est pas dangereux de créer un système d'enseignement agricole différent du système d'enseignement organisé pour les autres catégories de la Nation. Au lieu de désenclaver l'agriculture comme il conviendrait que nous le fissions, ne risquons-nous pas en créant un enseignement agricole spécifique d'enfermer l'agriculture dans cette solitude, dans cet isolement dont elle souffre si souvent ? Ce problème, je me le suis posé, encore que la loi ne me laissât point la faculté de le poser, puisque, aussi bien, obligation m'était faite de proposer cette loi de programme d'enseignement agricole.

Si j'étais arrivé à la certitude que nous commettions une erreur en créant un enseignement spécifique, j'aurais demandé un débat pour avoir l'occasion de m'en expliquer avec le Parlement, pour avoir l'occasion de lui exprimer mes réticences, pour avoir l'occasion de le convaincre. Je n'aurais pas eu un débat aussi important, mais je crois, après longue réflexion, que nous avons le devoir de créer un enseignement agricole du type de celui que nous sommes en train de créer. Oh ! Non point que j'affirme qu'il soit parfait en l'état, il nous reviendra de l'ajuster, de l'améliorer, de le perfectionner au cours des années prochaines. Mais je pense que les bases sur lesquelles il sera construit sont satisfaisantes et que nous avons le devoir de construire sur elles.

Pourquoi cet enseignement est-il nécessaire ? D'abord, parce que, pour désenclaver un village, pour désenclaver un être replié sur lui-même, pour désenclaver une catégorie sociale comme l'agriculture, il faut aller chez lui, il faut aller chez elle, il faut entrer dans son système ou dans son aire géographique et ne pas se contenter de l'appeler vers soi, ne pas se contenter d'appeler vers la ville l'enfant d'agriculteur.

Il faut aller dans le milieu qu'il connaît, car, en définitive, la pédagogie tient compte plus du milieu auquel appartient l'enfant que peut-être de la science qu'il convient de lui enseigner. C'est dans la mesure même où le milieu social constitue un élément décisif de la pédagogie, c'est dans la mesure même où il est indispensable de se calquer sur le mode de pensée, sur les habitudes, sur les traditions que la création d'un système d'enseignement est apparue nécessaire.

Mais, dès lors que nous sommes allés rejoindre l'agriculture en son milieu, en ses assises, dès lors que nous avons pour mission de la désenclaver, il nous faut à toutes forces et par tous les moyens l'ouvrir sur le monde extérieur et non pas la confiner dans un système d'enseignement qui la concentre sur ses problèmes et ses habitudes, et je remercie M. Kauffmann d'avoir tant insisté, tout à l'heure, sur la part de l'enseignement général dans la formation à donner aux jeunes agriculteurs.

Il est indispensable que l'enseignement général occupe en effet dans la formation du jeune agriculteur une place comparable à celle qu'il occupe dans la formation des jeunes citadins. Pour assurer cette ouverture, il nous fallait introduire dans les matières enseignées cette formation générale, cette culture générale nécessaire ; mais il fallait encore dans le système d'enseignement assurer le passage possible des jeunes agriculteurs du système agricole d'enseignement vers d'autres systèmes d'enseignement et du système secondaire d'enseignement agricole vers les carrières les plus élevées auxquelles puisse prétendre un jeune Français.

Le système que nous avons conçu, le système que vous avez approuvé de diverses façons, le système qui s'élabore assure ce que tout à l'heure M. Dailly appelait les passerelles et les échelles. A divers niveaux, aux divers moments de la carrière scolaire d'un jeune agriculteur existe une équivalence entre le système agricole et le système non agricole qui permettra sans dommage de carrière scolaire à de jeunes agriculteurs doués de passer dans l'autre système d'enseignement. De plus, un fils d'agriculteur, entré dans une école agricole pour y recevoir une formation adaptée aux ambitions modestes de sa famille et qui se révélerait comme un sujet doué, un sujet capable d'accéder au plus haut niveau de la science et de la connaissance n'aura qu'à suivre tout naturellement le cycle des études dans nos collèges et nos lycées pour pouvoir aborder les plus grands concours et en particulier les concours de l'enseignement supérieur. A la fois par équivalences que je qualifierai d'horizontales et par ouvertures que je qualifierai de verticales, notre système d'enseignement permet donc au jeune agriculteur de recevoir l'éducation dont il a besoin et de sortir du système d'éducation dans lequel il a commencé sa carrière scolaire.

Tentons d'aller un peu plus loin et de définir quel est, en fait, l'objet de l'enseignement agricole. Il est - je l'ai dit implicitement tout à l'heure - d'ouvrir l'agriculture à l'enseignement, je dirais presque à n'importe quel enseignement alors qu'actuellement trop peu d'agriculteurs ont accès aux collèges et aux lycées. Il est donc d'introduire les jeunes ruraux, les fils d'agriculteurs dans notre système de pensée, dans notre système universitaire, ce qui est déjà capital. Mais il est aussi - et, à cet égard, nous nous heurtons à des exigences contradictoires - de former des jeunes qui puissent demeurer des agriculteurs, mais de les former de telle

façon qu'ils puissent, s'ils ne le demeurent pas, avoir des chances égales à celles des jeunes citadins dans des domaines non agricoles. La pédagogie que nous allons élaborer est difficile à imaginer et à mettre en pratique car il nous faut donner à tout enfant la faculté de demeurer dans son métier avec la totale maîtrise intellectuelle des connaissances dont il a besoin et à la fois le préparer à un éventuel transfert, si tel doit être son destin. Former un agriculteur - je répondrai ici à quelques questions qui m'ont été posées - n'est pas chose facile. S'il est, en effet, relativement aisé d'enseigner des techniques, il est déjà beaucoup plus difficile d'enseigner à des êtres jeunes cette connaissance et cette maîtrise des phénomènes économiques, sans quoi l'agriculture ne résoudrait pas ses problèmes de marchés, mais il est aussi très difficile de préparer ces jeunes agriculteurs à d'autres fonctions, singulièrement aux fonctions de chef d'entreprise et aussi aux fonctions de militant ou d'administrateur de nos organisations qui encadrent l'agriculture économiquement. Il faut former des chefs d'entreprises ? Certes, car l'exploitant agricole ou simplement le preneur de cinq hectares qui vit misérablement sur un coin de terre qu'il cultive avec peine est un chef d'entreprise qui doit faire des choix et auquel personne ne vient dire comment il fera ces choix. Parmi ces agriculteurs, il en est également beaucoup qui administreront des caisses de mutualité, des caisses de crédit et des coopératives et l'on doit tenter d'imaginer quelle est l'aventure intellectuelle d'un agriculteur plus ou moins jeune devenu président d'une coopérative faisant un chiffre d'affaires d'un milliard, alors que son propre chiffre d'affaires n'est parfois pas d'un million.

Cela est grave, car, à défaut de former les cadres de la paysannerie, nous confions la gestion de tout le destin de cette paysannerie à ceux qui en sont les salariés, mais qui ne connaissent pas l'aventure paysanne elle-même. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Imaginer un système d'enseignement satisfaisant, construire des écoles, ouvrir larges les portes au 1<sup>er</sup> octobre de l'année scolaire ce n'est pas nécessairement voir l'école se remplir et les enfants venir vers elle.

Deux problèmes ont été évoqués par les rapporteurs et divers orateurs, celui du ramassage, de l'approche physique des élèves, et celui des bourses, de la capacité financière des familles d'envoyer leurs enfants dans les écoles.

Je n'aborderai guère le premier problème. Il est problème d'organisation. Nous tenterons de le résoudre. De plus, nous pensons qu'une partie importante de nos élèves, en milieu rural, sera constituée d'internes. Mais cela mérite analyse, étude. Notre volonté est évidemment, chaque fois que nous le pourrons, de substituer à l'internat le ramassage parce qu'il est familialement plus satisfaisant et financièrement moins coûteux.

Je m'attarderai plus longuement sur le problème des bourses. Il est double. Un premier problème me concerne sur lequel je peux prendre - je l'indique à M. Prélot en particulier dont un amendement va venir en discussion - des engagements très fermes. Notre système de bourses évolue positivement. Nous tentons d'accélérer le rythme de cette évolution. Par ailleurs, je puis indiquer à M. Prélot - car un second problème se pose en milieu rural — que des discussions sont très avancées avec M. le ministre de l'éducation nationale sur la définition des bourses et, en particulier, sur l'établissement de l'assiette par rapport à laquelle est définie la capacité financière d'une famille.

Nous savons trop bien, nous qui nous penchons sur le problème agricole, qu'il n'y a aucun rapport en agriculture entre le capital et le revenu, ou du moins que le rapport capital-revenu, dans le domaine agricole, n'a aucune commune mesure avec le rapport capital-revenu dans le domaine industriel.

**M. Marcel Prélot.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Avoir fondé le système de calcul sur une référence à la connaissance des phénomènes industriels n'est pas seulement une injustice mais un non-sens car il est la négation même d'une réalité économique qu'il est possible de constater chaque jour. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

**M. Etienne Dailly, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture.** Mais, autre problème qui a été abordé, ces écoles, ces collèges, ces lycées qui va les animer et les conduire ? Comment trouverons-nous des professeurs ? Pourrons-nous, alors que l'Université connaît une crise grave, résoudre nous-mêmes un problème que nous abordons à peine ? Avons-nous quelque part, en quelque tiroir, en quelque portefeuille, je ne sais quelle solution miracle qui nous permettrait d'aller au-delà des difficultés que mon collègue de l'éducation nationale connaît ?

Nous n'avons aucune solution miracle. Nous n'avons aucune certitude mais, sous le prétexte que l'université connaît des difficultés et que nous sommes sûrs d'en connaître aussi, nous faut-il renoncer à la formation de nos jeunes ?

Au contraire ne faut-il pas, devant les besoins constatés et chiffrés en professeurs et en maîtres, tenter d'ajuster nos échelles de traitement, nos statuts, nos modes de recrutement – sans jamais sacrifier la qualité du professeur et du maître – aux données d'une économie moderne que trop longtemps nous avons niées ?

Au demeurant, qu'il me soit permis de dire que la crise de recrutement des maîtres est une crise provisoire car nous voyons arriver à l'âge de l'enseignement supérieur les enfants appartenant aux classes nombreuses et

d'ici à cinq ou six ans nous commenceront à avoir, sur le marché de la main-d'œuvre intellectuelle - que l'on me pardonne cette expression - des classes d'âge beaucoup plus nombreuses que celles que nous connaissons. D'où vient, en effet, le problème aujourd'hui ? Il vient du fait que les classes enseignantes sont creuses et les classes enseignées nombreuses alors que, dans cinq ou six années, nous aurons des classes enseignantes nouvelles nombreuses pour faire face à des classes enseignées elles-mêmes encore nombreuses.

Nous nous trouvons en face d'un problème transitoire qu'il nous faut aborder résolument. Sous le seul prétexte que ce problème existe, nous n'avons pas le droit de renoncer à constituer ce système d'enseignement dont j'ai dit tout à l'heure et l'importance et l'orientation.

Mais la formation des maîtres fait partie d'un problème qui a été souvent abordé ici, notamment par MM. les rapporteurs, par MM. Brajeux et Golvan, par d'autres sénateurs aussi, je crois, dont je m'excuse d'oublier les noms : celui de l'enseignement supérieur.

Dans notre loi de programme, l'enseignement supérieur occupe, une place importante, dans la mesure même où nous avons besoin de disposer de maîtres pour ouvrir des collèges et des lycées. La part occupée par l'enseignement supérieur dans le premier plan est surproportionnelle à celle qu'il occupera dans les plans suivants.

L'objet que nous nous proposons dans cet enseignement supérieur n'est pas seulement de former des maîtres. Il est aussi de former des chercheurs - et ceci est important - mais il est aussi de former les cadres de mon administration, les cadres de nos institutions agricoles, de nos entreprises industrielles agricoles, qu'elles soient coopératives ou privées. Il est, en outre, de fournir à l'industrie non alimentaire et non agricole des cadres de formation biologique, car, désormais, la société de Saint-Gobain ou certaines entreprises de mécanique tiennent à avoir dans leurs cadres des diplômés de l'institut agronomique ou de l'école de Grignon, parce que la confrontation entre des disciplines exclusivement mathématiques de nos grandes écoles d'ingénieurs et les disciplines de nos propres élèves est un élément de fermentation intellectuelle et de progrès.

Notre enseignement supérieur doit aussi faire face à la coopération technique d'outre-mer. Je n'oublierai pas dans mon énumération la formation des médecins-vétérinaires qui sont aussi utiles à la métropole qu'ils le sont dans ces territoires d'Afrique à l'égard desquels nous avons au moins des devoirs intellectuels. Cet enseignement supérieur est donc d'une très grande importance.

Je voudrais aborder maintenant le deuxième problème, celui de l'évolution de l'institut agronomique et celui de l'évolution des écoles vétérinaires.

Je voudrais dire d'abord, en ce qui concerne l'institut agronomique, pour répondre aux inquiétudes, exprimées d'ailleurs d'une façon fort nuancée, par M. Brajeux, que le concours de cette année nous a donné de très grandes satisfactions à la fois par le nombre de candidats, par les moyennes obtenues, et par la possibilité que nous avons, sans abaisser cette moyenne, d'admettre dans nos écoles un nombre beaucoup plus important d'étudiants de qualité que les années précédentes.

Le problème de l'enseignement supérieur de nature agronomique générale est résolu quant à sa définition. Il existe deux options, une option essentiellement mathématique et une option essentiellement biologique. L'institut national agronomique couvre la première option ; les établissements de Montpellier, Grignon et Rennes couvrent la seconde.

Il n'est pas question de porter atteinte à cette orientation. Nous en connaissons trop les mérites pour agir ainsi. Il est au contraire question seulement d'organiser géographiquement, techniquement, pédagogiquement ces écoles et instituts.

D'où vient le problème ? Il vient de ce que la présence à Paris, à quelques centaines de mètres d'ici, de l'institut national agronomique constitue à certains égards une surprise pour un esprit non averti. Comment ne pas s'étonner de ce que les élèves de l'institut national agronomique ne soient gratifiés par an que de quelques « excursions » qui leur permettent de prendre contact avec les réalités un peu boueuses de la campagne, qui sera bientôt leur matière ?

Une première idée consistait à sortir l'institut agronomique de Paris et, en le sortant, à lui donner les moyens en espace et en équipement qu'il ne peut pas avoir dans le quartier latin. En effet, l'espace lui manque et il s'agit de chercher ce double contact que vous citiez tout à l'heure, monsieur Brajeux : contact avec la nature et contact avec l'Université.

Les problèmes soulevés par les suggestions faites ou par les orientations définies, et qui consistaient à installer à Grignon l'institut national agronomique, m'ont amené, par souci d'objectivité, à constituer une commission au sein de laquelle seront confrontées les thèses les plus différentes. Puis nous verrons, sur les bases de cette confrontation, ce qu'il convient de faire : s'installer à Grignon ou à Orsay, ou rester à Paris - ce qui m'étonnerait - ou aller ailleurs, en ne perdant jamais de vue que nos besoins en ingénieurs de formation agronomique générale sont très supérieurs à ceux que nous pouvons satisfaire aujourd'hui.

Je prends simplement l'engagement de respecter les meilleures idées car, je le dis, je serai très content de mettre à exécution de bonnes idées, même si elles viennent des autres, tout prêt à dire d'ailleurs qu'elles viennent de moi-même. (*Rires.*)

En ce qui concerne l'enseignement vétérinaire, je veux dire que, là aussi, la passion s'est emparée de bien de braves et sages praticiens, et fort à tort sans doute.

La question m'a été posée très clairement. Elle appelle deux réponses. D'abord, le programme d'enseignement vétérinaire mérite méditation. Il n'est pas question de le séparer de l'enseignement médical mais il n'est pas certain non plus que le système actuel soit entièrement satisfaisant. Il nous faudra peut-être trouver entre les vétérinaires et ceux que nous appellerons les zoo-techniciens une « redéfinition », un nouvel équilibre. J'ai créé aussi une commission qui sera chargée de m'éclairer à cet égard. J'ai eu une première conversation à ce sujet. Je n'ai sur ce point aucune idée préconçue, n'appartenant à aucune des professions directement intéressées.

Une seconde question m'a été posée sur le destin de l'établissement de Maisons-Alfort. Trois solutions sont possibles. Une première consisterait à réaliser une extension de Maisons-Alfort soit tout près d'un abattoir, soit tout près d'une université ou d'une faculté de médecine, soit dans la nature. Une seconde solution serait de transférer totalement Maisons-Alfort pour libérer cet admirable terrain et créer pour l'établissement des conditions de travail, d'exploitation, de contact avec les facultés de médecine qui soient plus satisfaisantes que celles que nous connaissons aujourd'hui. Enfin, troisième solution parmi celles auxquelles on pense : dans le cas où Grignon se réaliserait au niveau que je disais tout à l'heure, installer l'école vétérinaire de l'Île-de-France à Grignon, étant bien entendu qu'il ne s'agirait pas de placer les établissements sous une même direction, mais d'implanter dans une même zone de la région parisienne l'ensemble des écoles touchant à l'agriculture, non pas afin qu'elles soient confondues sous une même responsabilité, mais pour qu'elles puissent avoir éventuellement certains services communs, en contact avec tel établissement ou tel centre de recherches agronomiques.

Sur ce point aussi, une commission a été créée où les anciens élèves, puisque cela compte, de telle ou telle école participeront largement. Puis, nous verrons, et s'ils ont de bonnes idées, nous serons ravis de les leur prendre. (*Sourires.*)

**M. Victor Golvan.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture.** Une dernière série de questions m'a été posée. Je m'excuse de retenir si longuement votre attention. Elle touche à la réalisation pratique de ces choses, rôle des collectivités locales, mode de détermination des lieux d'implantation des établissements, délais de réalisation des travaux. Je voudrais en quelques phrases répondre à vos préoccupations. Sur le premier point, les collectivités locales sont invitées à fournir le terrain et l'exploitation des collèges et lycées, étant entendu : 1° quelles ne participeront pas à la gestion, car cette gestion est le fait de l'État ; 2° que nous nous évertuerons à leur faciliter l'accès aux crédits dont elles auraient besoin pour acquérir le domaine et 3° dans les cas où l'acquisition d'une exploitation ne se révélerait pas nécessaire ou se révélerait moins utile que la passation d'un bail ou d'un accord avec un exploitant voisin, cette solution plus souple pourrait parfaitement être retenue, étant entendu que pour l'enseignement public, je souhaite personnellement disposer de domaines en toute propriété ou en contrat avec les collectivités, d'un domaine sur lequel l'école serait chez elle, je m'excuse de cette expression qui était assez vicieuse.

En ce qui concerne la réalisation des programmes, nous tenterons de hâter les procédures. Pour cela - c'est le troisième aspect des questions que je voudrais aborder - nous déconcentrerons et nous décentraliserons très largement un certain nombre de décisions. S'il m'appartient en effet, à l'échelon central, de décider du nombre d'élèves dans tel ou tel département - je réponds en particulier à M. Driant - il ne m'appartient en aucun cas de déterminer géographiquement à l'intérieur du département, la commune dans laquelle s'implantera l'école.

Comment voulez-vous que je prétende de la rue de Varenne, mieux connaître ce qui se passe en Moselle, voire en Seine-et-Marne, que ceux qui ont la mission d'administrer ces départements ? De surcroît, pourquoi me mêlerais-je de querelles alors qu'il est du devoir du ministre de bien faire mesurer à ceux qui sont sur place les responsabilités et que, parmi ces responsabilités, il y a l'arbitrage des querelles ? Qu'on veuille bien me faire des suggestions, je serai très heureux de les respecter.

Si d'aventure l'on venait vers moi sans avoir réglé le problème, alors je savourerais la joie d'être un arbitre, mais c'est une joie dont je souhaite qu'elle ne me soit pas trop souvent donnée. Ainsi nous considérerons le choix des lieux et nous considérerons un certain nombre d'éléments, de décisions auxquelles faisait allusion tout à l'heure M. Driant. Nous définirons les critères d'abord, nous contrôlerons car nous ne pouvons pas nous séparer des difficultés qui sont les nôtres.

Enfin, je voudrais dire à M. Marie-Anne et à tous les collègues au nom desquels il a pris la parole que les départements au nom desquels il parle, font partie de notre programme. Il suffira aux autorités locales administratives ou élues de faire des demandes ou des suggestions, de présenter des projets pour que nous les inscrivions dans notre liste, étant entendu qu'une certaine priorité pourra leur être donnée compte tenu des moyens, des difficultés très graves que nous constatons au départ du fait du retard existant.

Je vais même plus loin monsieur Marie-Anne il n'est pas exclu que nous soyons tenus d'étudier non pas une pédagogie

particulière mais une technologie particulière car les données de l'agriculture dans ces départements ne sont pas les mêmes que dans les départements métropolitains. Nous ferons tout cela le plus naturellement du monde. Qu'on nous pose des problèmes et nous tenterons de les résoudre !

**M. Georges Marie-Anne.** Je vous remercie vivement, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'agriculture.** M. Dailly m'a posé une question. Pour conclure j'ai choisi d'y répondre. A quoi bon ? A quoi bon après tout faire cet enseignement supérieur puisque l'agriculture connaît beaucoup d'incertitudes ? A quoi bon donner ces nourritures spirituelles si les très quotidiennes nourritures terrestres sont refusées à l'agriculture ? A quoi bon penser à enseigner si, d'abord, nous ne nourrissons pas ?

A cela, je répondrai que la loi d'enseignement fait partie d'un ensemble et que cet ensemble comporte des éléments de types très divers.

Premièrement, les investissements. Vous constaterez dans le budget prochain, comme vous pouvez le constater déjà actuellement, que la contribution de l'État aux investissements de l'agriculture est en progrès considérable.

Deuxièmement, l'évolution de l'intervention de la collectivité dans le cadre du budget annexe des prestations sociales agricoles. Vous constaterez dans le budget que le taux d'accélération de la dépense sociale est très considérable et peut-être, à certains égards, trop élevé car on se demande si l'on dépasse pas, en ne faisant que maintenir les taux de participation de la profession, sa faculté contributive, au moins pour certaines régions.

**M. René Dubois.** Certainement !

**M. le ministre de l'agriculture.** Cela ne veut pas dire que nous ne continuerons pas. Cela signifie simplement qu'il y a là un problème.

Troisième élément de cet ensemble : la politique qui touche au produit. Celle-ci ne s'analyse pas seulement en éléments de prix, mais elle s'analyse dans le produit : valeur unitaire, quantités à vendre ou quantités vendues.

Cela touche à deux aspects : d'abord la valeur unitaire. J'ai le droit de dire que les prix qui sont fixés depuis quelques mois sont tous à la limite, inférieurs sans doute, mais à la limite des exigences de la profession. Il y a, en second lieu, les débouchés, c'est-à-dire la quantité vendue. Le Gouvernement auquel j'appartiens a le droit de s'enorgueillir d'avoir accompli dans ces matières des actions décisives. Il y a enfin, dans cet ensemble, l'évolution des structures. Le texte de loi que vous allez recevoir et auquel j'ai consacré amoureusement beaucoup d'heures récentes permet de progresser d'un pas. Certes, le Gouvernement ne croit pas qu'il suffira d'apporter des modifications structurelles pour que tout soit résolu, mais il est convaincu qu'il ne servirait à rien d'apporter des solutions économiques si, parallèlement, les solutions structurelles n'étaient pas mises en place, car, très vite, les solutions économiques seraient compromises, je dirai même qu'il est certaines régions où ces solutions économiques seraient sans effet.

C'est dans cet ensemble que la loi d'enseignement prend sa place. Pourquoi ne traduirais-je pas, sous une forme personnelle, ma conviction ?

Si un jeune venait me demander s'il vaut la peine de se consacrer à la terre, je lui dirais que s'il avait dix ans de patience pour voir le résultat de notre long effort, je pourrais lui assurer solennellement, avec la responsabilité d'un homme devant un enfant, que cela vaut la peine. (*Applaudissements au centre et à droite.*)  
[...]